



## Litige remboursement concessionnaire

-----  
Par Mireil

Bonjour,

Le 07 juillet 2023 j'ai acheté un véhicule sans permis d'occasion avec une reprise par le concessionnaire dans les 6 mois. Je l'ai donc redonné en dépôt vente au mois de janvier 2024. Ce concessionnaire avait un délai de un mois pour me redonner une somme d'argent notifié dans le contrat pour ce véhicule.

Aujourd'hui je n'ai toujours pas récupérer la somme qu'il me doit

Que dois-je faire, en sachant que j'essaie de régler ce litige à l'amiable depuis plusieurs mois maintenant mais en vain.

Il prétend ne pas avoir les fonds

Quel recours puis-je avoir pour récupérer mon argent

Cordialement

M.C

-----  
Par Violet

Bonsoir Mireil,

Lorsque vous demandez :

"Quel recours puis-je avoir pour récupérer mon argent"

Vous pourriez consulter un avocat dont la prestation est gratuite.

cf.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706>

Si tel est votre choix, n'omettez pas de vous munir de tous les documents en votre possession : pas de souci, l'avocat les lira mais ne les conservera pas.

Cordialement.